



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2023

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil municipal :
le 14/11/2023

Publication :
le 24/11/2023

Délibération n° D-2023-389

**Rapport du délégataire du Service public - Halles de Niort -
SAEM pour la gestion des Halles de Niort - Année 2022**

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Aurore NADAL, Madame Yvonne VACKER, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN

Direction de la Réglementation et de l'Attractivité Urbaine

Rapport du délégataire du Service public - Halles de Niort - SAEM pour la gestion des Halles de Niort - Année 2022

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

La Société Anonyme d'Economie Mixte (SAEM) pour la gestion des Halles de Niort assure la gestion des Halles de Niort.

L'article L.3131-5 du Code de la commande publique dispose que le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou de services.

L'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales précise que dès la communication du rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Comme le prévoit l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en date du 9 novembre 2023.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la production du rapport de la Société Anonyme d'Economie Mixte pour la gestion des Halles de Niort, délégataire du service public des Halles de Niort, pour l'année 2022.

Le Conseil a pris acte.

Départ de Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN.

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Sophie BOUTRIT

Jérôme BALOGÉ

Société : S.A. Société Anonyme d'Economie Mixte

Pour la gestion des Halles de Niort

Société à Conseil d'Administration

Siège Social : Les Halles - 79000 NIORT

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC

A L'AUTORITE DELEGANTE

EXERCICE 2022

Conformément au décret n° 2005.236 du 14 mars 2005 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 23 du contrat de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation des Halles de Niort conclu le 9 novembre 2017 entre la SAEM pour la gestion des Halles de Niort et la ville de Niort,

La SAEM pour la gestion des Halles de Niort vous présente son rapport annuel comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de sa mission et les éléments permettant d'apprécier la qualité du service.

Sommaire

1. Préambule
2. Les Comptes
3. Analyse de la qualité
 - a Redevances applicables aux commerçants des Halles
 - b Difficultés de paiement et impayés
 - c Actions d'animation de communication et de développement
4. Les conditions d'exercice du service public
 - a Le nombre de commerçants exerçants sous les Halles
 - b Le personnel
 - c Travaux d'entretien
 - d Amélioration de la productivité

1. Préambule

La SAEM pour la gestion des Halles de Niort a été créée en septembre 1989 à l'initiative de la Ville de Niort.

A cette date la Ville de Niort détenait 57% du capital social et 76 commerçants se partageaient les 43% des actions privées.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la part publique reste identique. Par contre il s'est opéré un glissement du partenariat privé réparti sur 91 commerçants et sur l'association des Commerçants et Producteurs des Halles de Niort.

Le capital social est depuis l'origine de 130 050 euros et la valeur unitaire de l'action fixée à 153 euros.

La SAEM pour la gestion des Halles de Niort était initialement gérée selon la formule dualiste d'un Directoire et d'un Conseil de Surveillance.

L'assemblée générale mixte réunie le 4 décembre 2014 a décidé le changement de mode de gestion de la société et adopté le conseil d'administration pour l'administration et la direction de la société.

Conformément aux dispositions de l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et des nouveaux statuts de la société, 6 sièges sur les 11 sièges d'administrateurs sont détenus par la Ville de NIORT, pour une durée de quatre années.

Ont ainsi été nommés par l'assemblée générale extraordinaire du 4 décembre 2014, puis renouvelés dans leurs fonctions pour une période de quatre années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2021 :

- Ville de Niort, Mme BARBOTIN Jeanine,
- Ville de Niort, M. DELAGARDE Luc,
- Ville de Niort, M. LAPLACE Simon,
- Ville de Niort, M. GRIPPON Alain
- Ville de Niort, M. PERSAIS Eric,
- Ville de Niort, M. DUFORESTEL Pascal.

A la suite du décès de Monsieur Alain GRIPPON, Madame Sylvette RIMBAUD a été nommée pour le remplacer suivant décision du Conseil Municipal du 17 juin 2019.

Il est rappelé que le Conseil Municipal réuni le 8 juin 2020 a désigné en qualité de représentants délégués de la Ville de Niort, Administrateur, au sein de la SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE POUR LA GESTION DES HALLES DE NIORT, les élus suivants : Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Aurore NADAL, Monsieur Thibault HEBRARD ; les mandats de Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Eric PERSAIS et Monsieur Luc DELAGARDE ayant pris fin à compter de cette date.

Monsieur Romain DUPEYROU a été désigné en qualité de représentant de la Ville de Niort, Administrateur et Présidente, en remplacement de Monsieur Luc DELAGARDE, à compter du 8 juin 2020.

5 autres administrateurs ont également été nommés parmi les actionnaires, non représentants de la Ville de NIORT, pour une même durée :

- Monsieur Pascal MATHON ; lequel, ayant démissionné à effet du 31 décembre 2019, a été remplacé par Madame Fabienne TRZCINSKI, cooptée par le Conseil d'Administration en date du 12 mars 2020,
- Monsieur David MARQUES RODRIGUES VIDEIRA
- Monsieur Stéphane TEILLET,
- Monsieur Mickaël PAILLE,
- Mademoiselle CHEVALLEREAU.

Par décision en date du 28 juin 2018, le conseil d'administration a renouvelé la Ville de NIORT, représentée par son représentant permanent Monsieur Luc DELAGARDE, Président du Conseil d'Administration, pour toute la durée de son mandat d'administrateur. Le conseil d'administration ayant opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, Monsieur Pascal MATHON a été renouvelé dans les fonctions de Directeur Général pour une durée de quatre années. Monsieur David MARQUES RODRIGUES VIDEIRA, a également été renouvelé dans ses fonctions de Directeur Général Délégué pour la même durée.

Monsieur Pascal MATHON ayant démissionné de son mandat de Directeur Général à effet du 31 décembre 2019, le Conseil d'Administration réuni le 21 novembre 2019 a nommé :

- M. Fernando David MARQUES-RODRIGUES-VIDEIRA, anciennement Directeur Général Délégué de la SEM DES HALLES DE NIORT, aux fonctions de Directeur Général à compter du 01/01/2020 et
- M. Stéphane TEILLET, aux fonctions de Directeur Général Délégué, à compter du 01/01/2020

L'ensemble des mandats d'administrateurs étant arrivés à expiration lors de l'Assemblée générale tenue en 2022, l'Assemblée générale du 23 juin 2022 a renouvelé ces mandats pour une nouvelle période de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2026 afin de statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Président du Conseil organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Le Directeur Général Délégué a pour mission d'assister le Directeur Général.

2. Les comptes

Les comptes présentés en Annexe 1 retracent la totalité des opérations afférentes à la délégation de service public susvisé.

Les comptes couvrent l'exercice du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Ils ont été arrêtés par le conseil d'administration du 11 mai 2023.

Pour l'établissement de ce compte de résultat, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon les critères internes issus de la comptabilité analytique.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 242 498 euros en hausse de 0,90% par rapport à ceux de l'exercice précédent qui s'élevaient à 240 324 euros.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 251 226 euros en hausse de 4,29% par rapport à celles de l'exercice précédent qui s'élevaient à 240 895 euros.

Le résultat d'exploitation est de -8 727 euros ; au titre de l'exercice précédent il s'élevait à -572 euros.

Le résultat financier s'élève à -132 euros en baisse de 107% par rapport à celui de l'exercice précédent qui s'élevait à 2 026 euros.

Il résulte des comptes clos le 31 décembre 2022 un résultat de l'exercice qui se traduit par une perte de 8 859 euros contre une perte de 2 870 euros au titre de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat ont été dûment certifiés par l'Expert-Comptable de la SAEM pour la gestion des Halles de Niort, le Cabinet COGEP (anciennement dénommé SOGEC), ainsi que par le Commissaire aux Comptes, le Groupe Y SAS Audit (Annexe 2).

3. Analyse de la qualité

a) Redevances applicables aux commerçants des Halles

Pole cadri



DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC HALLES DE NIORT

Information : en application de l'article L.2224-18 du CGCT les organisations professionnelles intéressées doivent être consultées sur l'établissement du régime des droits de places des Halles et marchés. Cette consultation a été faite le 06/10/2022.

INTERIEUR DES HALLES	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MÉMOIRE TARIFS 2022	
	HT	TTC	HT	TTC
A1 1ère catégorie A.1.1 Bacs adossés au mur (prix par mètre linéaire) A2 2ème catégorie blancs de poissonnerie A.2.1 sur Grande Allée (prix par mètre linéaire) A.2.2 sur Petite Allée (prix par mètre linéaire) A3 3ème catégorie autres bancs A.3.1 sur Grande Allée (prix par mètre linéaire) A.3.2 sur Petite Allée (prix par mètre linéaire) A4 Caves l'unité B.1 Producteurs et revendeurs abonnés B.1.1 Producteurs et revendeurs abonnés/mois/pair mètre linéaire pour les 3 marchés du Jeudi, samedi et dimanche* B.1.2 Producteurs et revendeurs abonnés/mois/pair mètre linéaire pour deux marchés sur Jeudi, samedi et/ou dimanche* B.1.3 Producteurs et revendeurs abonnés/mois/pair mètre linéaire pour un seul marché par semaine hors le marché du dimanche* B.2 Producteurs et revendeurs non abonnés (prix par mètre linéaire, sur jours de marché à l'extérieur) B.3 Demi tarif sur jours calendaires particuliers demi tarif sur jours calendaires Pâques - Lundi 10 avril 2023 Pentecôte - Lundi 29 mai 2023 14 juillet - Vendredi 14 juillet 2023 B.4 Jours fériés ou marchés exceptionnels Abonnés, pour les jours compris dans l'abonnement : Jour de l'an lundi 1 mai 2023 lundi 8 mai 2023 jeudi 18 mai 2023 - Ascension Non abonnés ou jours non compris dans l'abonnement : lundi 1 mai 2023 lundi 8 mai 2023 jeudi 18 mai 2023 - Ascension mardi 15 août 2023 - Assomption samedi 11 novembre 2023 B.5 Occupation des coursives pour animations extérieures sans lien avec le marché alimentaire B.6 Occupation des placis pour animations extérieures sans lien avec le marché alimentaire	28,99	34,79	27,61	33,13
	24,85	29,82	23,67	28,40
	17,98	21,57	17,12	20,64
	17,98	21,57	17,12	20,64
	9,65	11,58	9,19	11,03
	17,13	20,55	16,31	19,57
	23,85	28,61	22,71	27,25
	16,44	19,73	15,66	18,79
	9,63	11,55	9,17	11,00
	3,93	4,71	3,74	4,49
	1,96	2,36	1,87	2,24
	B.1.1 ou B.1.2		B.1.1 ou B.1.2	
B2		B2		
208,33		250,00		
208,33		250,00		

*Préalablement à la prise d'un abonnement, il sera observé une période d'essai de 2 mois afin de veiller à l'assiduité du producteur ou revendeur. Pendant cette période, il sera appliqué la tarification B2.



REDEVANCE DECHETS HALLES DE NIORT

	REDEVANCE DECHETS		TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MEMOIRE TARIFS 2022	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
REDEVANCE DECHETS HALLES ET EXTERIEUR	C.1 : Abonnés Halles et extérieurs - par mois					
	C.1.1 : Boucherie, poissonnerie	19,93 €	23,91 €	18,98	22,78	
	C.1.2 : Brasserie, charcuterie, ostréiculture, volaille, triperie	13,65 €	16,38 €	13,00	15,60	
	C.1.3 : Boulangerie, chocolat, conserverie et épicerie, fromage, fleurs et plants, maraîchage (fruit et légumes), miel, pâtisserie sèche, torréfaction, plats à emporter, viticulture, volaille vivante	6,14 €	7,37 €	5,85	7,02	
	C.2 : Non abonnés extérieurs par séance					
	1,23 €	1,47 €	1,17	1,40		
EXTERIEUR DES HALLES	ACCES ELECTRICITE					
	D.1 : Abonnés extérieurs - par mois					
	D.1.1 Vitrine et néon	8,53 €	10,23 €	8,12	9,74	
	D.1.2 Balance	2,80 €	3,36 €	2,67	3,20	
	D.2 : Non abonnés extérieurs - par séance					
	D.2.1 Vitrine et néon	1,03 €	1,23 €	0,98	1,18	
D.2.2 Balance	0,39 €	0,47 €	0,37	0,44		
INTERIEUR DES HALLES	FORFAIT POUR MISE A DISPOSITION D'UN BAC DE RECUPERATION DES POLYSTYRENES					
	E.1 : Mise à disposition de bacs individuels aux poissonniers					
	E.1.1 le bac par mois pour 1 enlèvement par semaine	57,94 €	69,53 €	55,18	66,22	
E.2 : Mise à disposition de bacs individuel coquilles poissonniers						
E.2.1 Le bac par semaine	36,75 €	44,10 €	35,00	42,00		
	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MEMOIRE TARIFS 2022			
	HT	TTC	HT	TTC		

R E D E V A N C E S E T D R O I T S O D P

b) Difficultés de paiement et impayés

Globalement, les paiements ont été honorés dans les délais.

Il est à noter, cependant, qu'une provision a été comptabilisée compte tenu de la défaillance d'un commerçant, en liquidation judiciaire, dans le paiement de ses loyers ; ce qui a donné lieu à une déclaration de créance auprès de Maître Thomas HUMEAU, Mandataire judiciaire, pour un montant de 3 128,19 euros.

c) Actions d'animation de communication et de développement

Actions d'Animation et de communication

- Saint-Valentin : Offre de repas gourmand + Offre d'une box « SPA » en partenariat avec « La Nouvelle République »
- Animation Pâques : Bons d'achats en partenariat avec « La Nouvelle République »
- Mars à juin : concours du « Plus beau marché de France » : flyers et animateur sous les Halles ; les Halles de Niort ont été classés au 6^{ème} rang
- En mai : fête des mères : offre d'une rose aux clients
- En juillet/août :
 - Jeu de l'été avec La Nouvelle République ; à gagner : tabliers, calepins et bons d'achats
 - Retour des Before des Jeudis Niortais du 4 août au 8 septembre
- En octobre : fête d'Halloween en partenariat avec La Nouvelle République . une Smartbox et des bons d'achat à gagner
- Fêtes de fin d'année : Partenariat avec Décathlon : plusieurs vélos à gagner ainsi que des bons d'achats avec la présence d'un clown et du Père Noël

La SEM des Halles est ainsi présente dans les comités :

- de pilotage du centre-ville managé par la ville de Niort et la Chambre de commerce et d'industrie ;
- de direction de l'office de tourisme communautaire managé par la Communauté d'Agglomération de Niort.

D'autre part, la SEM des Halles communique sur différents aspects de la vie économique avec les services de la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre d'agriculture et la Chambre des métiers ainsi qu'avec le service économique de la communauté d'agglomération de Niort :

- sur l'évolution des métiers ;
- sur les porteurs de projets.

Actions de développement

Animation et développement de la promotion du marché :

- Circuit court
- Producteur et produit du terroir

Mouvements d'occupation

Nous relevons les mouvements d'activités suivants au cours de l'exercice écoulé entre :

- Le PRIEURE DE LA DENT est remplacée par la SARL « AL ANDALUCE » (traiteur,

- charcutier, spécialités espagnoles) ;
- JUS TROPICAL (Madame MARQUEZ Elise) est remplacé par « CHEN YING » (traiteur asiatique) positionné auparavant sur le parvis qui rejoint l'intérieur des halles ;
 - La Boulangerie MANSY est remplacée par la SARL ANGELICIA.
 - RAIMONDEAU ATLANTIQUE est remplacé par « BRUNO MAREE » (LE GRAND BLEU)
 - La boulangerie du PALAIS est remplacée par la boulangerie INGUZ

4. Les conditions d'exercice du service public

a) Le nombre de commerçants exerçant sous les Halles

Le Directoire a défini en 2012 six grandes familles de commerçants organisées autour des métiers :

- VIANDE : boucher traditionnel et Bio, chevalin, tripier, volailler, charcutiers, traiteur
- MAREE : poissonnier, ostréiculteur, écailler
- FRUIT LEGUMES : Fruit, légume, fleur
- FROMAGER
- BOULANGER PATISSIER : boulanger, pâtissier et chocolatier
- DIVERS : apiculteur, restaurateur, viticulteur, conserverie, torréfaction, volaille vivante

Ces grandes familles ont aussi été organisées autour :

- des types de commerçants Producteurs ou Revendeurs et au regard du lieu d'exploitation intérieur ou extérieur des Halles.

Au 31 décembre 2021 l'offre commerciale se répartit selon le tableau ci-dessous, concernant les commerçants abonnés :

FAMILLES	
VIANDE	28
MAREE	10
FRUITS LEGUMES	30
FROMAGER	11
BOULANGERIE PATISSERIE	10
DIVERS	14
TOTAL	103

L'ensemble des bancs à l'intérieur des halles est occupé par 58 abonnés. 45 abonnés sont également installés à l'extérieur. Le nombre total de commerçants s'élève environ à 115 (y compris les non abonnés).

b) Le personnel

Le personnel des Halles se compose toujours de trois agents :

Un responsable placier à temps plein qui, en complément de sa mission de placier, organise les plannings de travail et transmet au Cabinet d'Expertise comptable les documents nécessaires à l'établissement des bulletins de paie.

Un placier à temps complet qui, en complément de sa mission de placier, assume la logistique des événements liés au développement de la société.

Un placier à 23h50 hebdomadaire.

(Annexe 3 -organigramme)

1. Fiches signalétiques

Fiche 1: Fiche d'actionariat et juridique

Mouvements d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

Il est précisé que les mouvements d'actions suivants ont été validés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, à savoir :

- . Cession d'une action de M. DANIEL vend à l'Association des Commerçants et Producteurs des Halles de Niort,
- . Cession d'une action de M. Serge LAMBERT à l'Association des Commerçants et Producteurs des Halles de Niort,
- . Cession d'une action de Mme Martine DIGUET à Mme Céline BONNET,
- . Cession d'une action de la Société DIGUET ROCHER à Mme Céline BONNET,
- . Cession d'une action de Mme Anne-Marie SEGAULT à la Société AUX FORTS DES HALLES
- . Cession d'une action de M. Joël LE BAIL SEGUIN à l'EARL LE BAIL

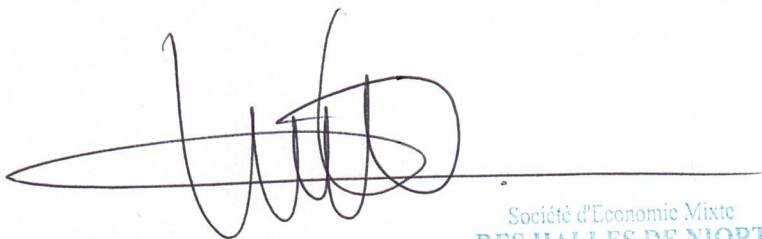
Fiche 2 :

La SAEM pour la gestion des Halles de Niort délégataire gère à ses risques et périls, sa rémunération est constituée des droits de place et recettes diverses en lien avec l'activité y compris la refacturation auprès des commerçants des coûts incombant tels l'enlèvement et le traitement des déchets.

Les tarifs applicables aux commerçants œuvrant sous les Halles sont votés par le Conseil Municipal de la ville de Niort qui en conserve la maîtrise, sur proposition de la SAEM des Halles.

Le Directeur Général,

Fernando David MARQUES-RODRIGUES-VIDEIRA

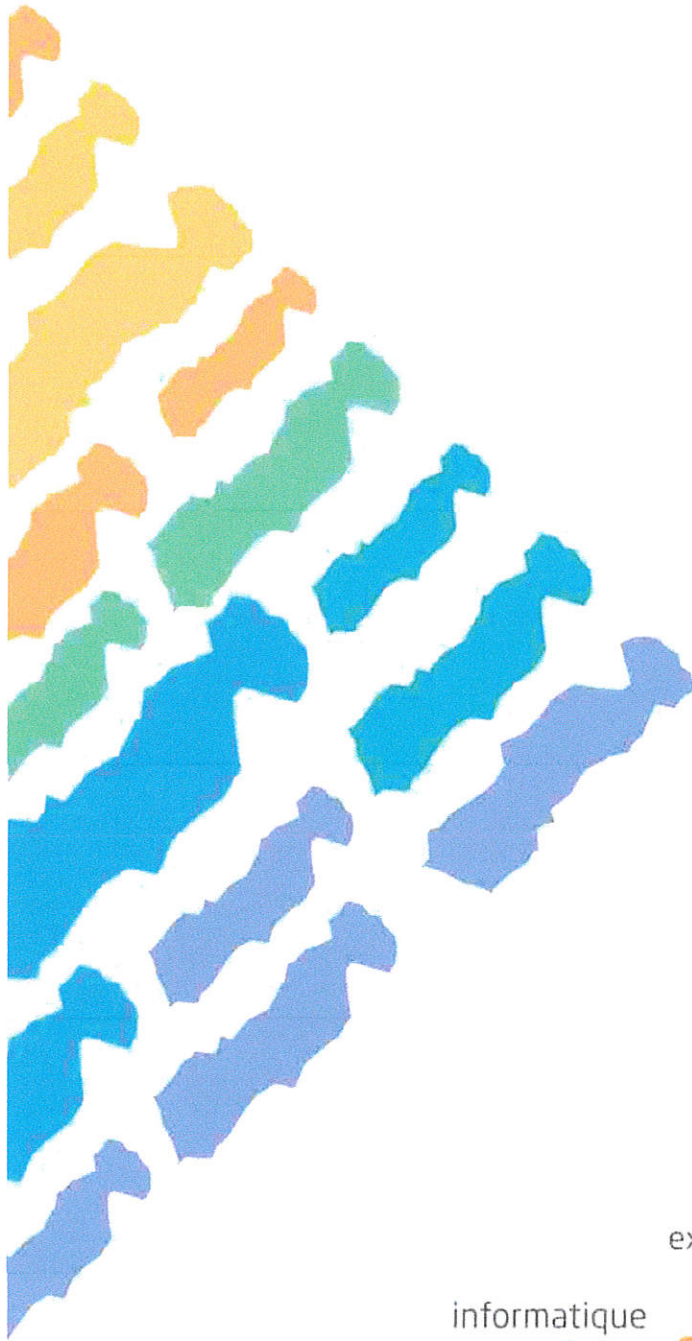


Société d'Economie Mixte
DES HALLES DE NIORT
Société Anonyme à Conseil d'Administration
Siège Social : Halles de NIORT - 79000 NIORT
Tél. 05 49 24 29 66
Capital 130 050€ - RCS 353 648 918 B - APE 702 C
SIRET 353 648 918 00012

Sa SEM DES HALLES DE NIORT

Place des Halles
79000 NIORT

Exercice clos le : 31 décembre 2022



UNE OFFRE GLOBALE POUR VOTRE RÉUSSITE

Dans le cadre de la mission d'examen des comptes annuels qui a été réalisée pour l'entité :

Sa SEM DES HALLES DE NIORT
Pour l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission d'examen limité des comptes.

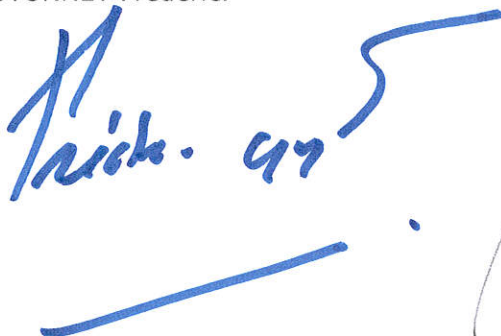
Ces comptes ont été préparés sous la responsabilité de la direction. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Cette norme requiert la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir de la direction les informations que nous avons estimées nécessaires.

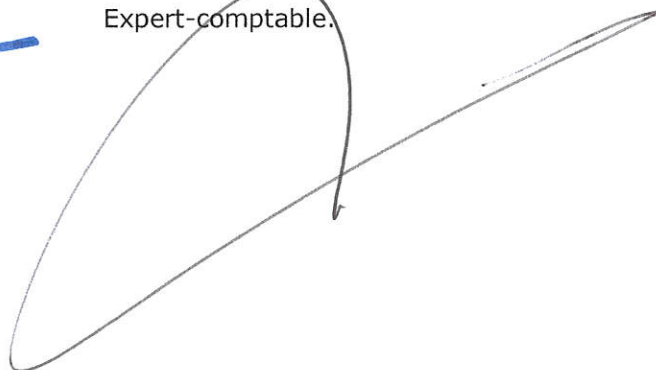
Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments qui nous conduisent à considérer que les comptes ne sont pas établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel comptable qui leur est applicable.

Directeur,
GUYONNET Frédéric.



Fait à NIORT,
Le 13/03/2023.

ALABEURTHE Morgan,
Expert-comptable.



COMPTES ANNUELS	7
Bilan - Actif	8
Bilan - Passif	9
Compte de résultat	10
DETAIL DES COMPTES	13
Bilan détaillé	15
Compte de résultat détaillé	19
ETATS DE GESTION	21
Soldes Intermédiaires de Gestion	23
Tableau de financement	24
IMPRIMES FISCAUX	25
Réal Normal	27



COMPTES ANNUELS

BILAN - ACTIF

Sa SEM DES HALLES DE NIORT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Valeurs au 31/12/22		% de l'actif	Valeurs au 31/12/21	
	Val. Brutes	Amort. & dépr		Val. Nettes	% de l'actif
Capital souscrit non appelé					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Concessions, brevets et droits similaires	1 519	1 519			
Fonds commercial (1)					
Autres immobilisations incorporelles	1 000	1 000			
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles				2	3
Terrains					
Constructions					
Installations tech., matériel & outillages	19 996	13 394	6 603		9 619
Autres immobilisations corporelles	50 360	50 360			
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières (2)					
Participations					
Créances rattachées à des participations	390		390		390
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	73 265	66 273	6 993	2	10 009
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Matières premières et autres appro					
En-cours de production (biens et services)					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances				5	7
Créances Clients et Cptes rattachés (3)	14 519	2 607	11 912		13 870
Autres créances (3)	2 795		2 795		6 371
Capital souscrit - appelé non versé					
Valeurs mobilières de placement					44
Actions propres					
Autres titres					125 000
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	255 247		255 247	91	130 228
Charges constatées d'avance (3)	3 365		3 365	1	1 041
TOTAL ACTIF CIRCULANT	275 926	2 607	273 319	98	276 510
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des emprunts					
Ecarts de conversion actif					
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	349 191	68 879	280 311	100	286 519

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

Sa SEM DES HALLES DE NIORT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PASSIF

	Valeurs au 31/12/22	% du passif	Valeurs au 31/12/21	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 130 050)	130 050	46	130 050	45
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		21		22
Réserve légale	13 005		13 005	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	46 066		48 937	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-8 859	-3	-2 870	-1
SITUATION NETTE	180 262	64	189 121	66
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	180 262	64	189 121	66
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	7 505	3	9 728	3
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs	30 775	11	30 848	11
Fournisseurs, factures non parvenues	34 513	12	31 277	11
Dettes fiscales et sociales	25 546	9	25 269	9
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	1 709	1	275	
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	100 049	36	97 397	34
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	280 311	100	286 519	100

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

5 506

94 543

29

7 471

89 926

30

COMPTE DE RÉSULTAT

Sa SEM DES HALLES DE NIORT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 Au 31/12/22	Du 01/01/21 Au 31/12/21	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens et services)	240 046	237 522	2 524	1
Montant net du chiffre d'affaires	240 046	237 522	2 524	1
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	2 400	2 400		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits	52	402	-350	-87
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	242 498	240 324	2 174	1
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	106 343	104 625	1 718	2
Impôts, taxes et versements assimilés	2 252	2 274	-23	-1
Salaires et traitements	104 763	103 778	985	1
Charges sociales	31 916	27 353	4 562	17
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	3 016	2 585	431	17
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	2 607		2 607	
Dotations aux provisions				
Autres charges	329	280	49	17
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	251 225	240 896	10 329	4
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-8 727	-572	-8 155	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transférée				
Perte ou bénéfice transféré				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT

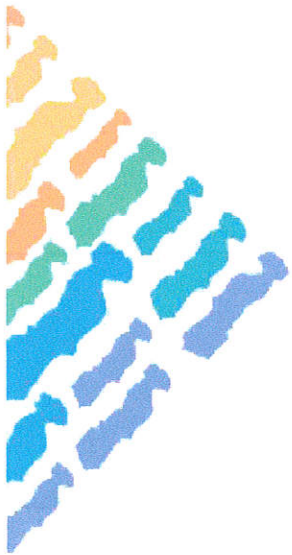
Sa SEM DES HALLES DE NIORT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 Au 31/12/22	Du 01/01/21 Au 31/12/21	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation (3)				
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immo. (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	798	2 797	-2 000	-71
Reprises sur prov. , dépréciations, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	798	2 797	-2 000	-71
Charges financières				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	930	771	158	21
Différences négatives de change				
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	930	771	158	21
RÉSULTAT FINANCIER	-132	2 026	-2 158	-107
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-8 859	1 454	-10 313	-709
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		2 501	-2 501	-100
Sur opérations en capital		1 157	-1 157	-100
Dotations amortissements, dépréciations, provisions		666	-666	-100
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		4 324	-4 324	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-4 324	4 324	-100
Participation des salariés aux résultats				
Impôt sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS	243 295	243 121	174	
TOTAL DES CHARGES	252 154	245 991	6 163	3
Bénéfice ou Perte	-8 859	-2 870	-5 989	209

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées



DETAIL DES COMPTES

BILAN DÉTAILLÉ

Sa SEM DES HALLES DE NIORT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Valeurs au 31/12/22		% de l'actif	Valeurs au 31/12/21	
	Val. Brutes	Amort. & dépr		Val. Nettes	% de l'actif
ACTIF					
Capital souscrit non appelé					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Concessions, brevets et droits similaires	1 519	1 519			
<i>Frais etude</i>	1 519		1 519	1 519	
<i>Concessions et droits similar</i>		1 519	-1 519	-1 519	
Fonds commercial (1)					
Autres immobilisations incorporelles	1 000	1 000			
<i>Autres immobilisations incorpo</i>	1 000		1 000	1 000	
<i>Autres immobilisations incorpo</i>		1 000	-1 000	-1 000	
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles				2,36	3,36
Terrains					
Constructions					
Installations tech., matériel & outillages	19 996	13 394	6 603	9 619	
<i>Matériel et outillage</i>	19 996		19 996	19 996	
<i>Installations techniques, maté</i>		13 394	-13 394	-10 378	
Autres immobilisations corporelles	50 360	50 360			
<i>Installations générales, agenc</i>	48 840		48 840	48 840	
<i>Matériel de bureau et matériel</i>	1 287		1 287	1 287	
<i>Mobilier</i>	232		232	232	
<i>Amortissement installation</i>		48 840	-48 840	-48 840	
<i>Amortissement</i>	1 287		-1 287	-1 287	
<i>Amortissement autres immobilis</i>	232		-232	-232	
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières (2)				0,14	0,14
Participations					
Créances rattachées à des participations	390		390	390	
<i>Créances rattachées à des part</i>	390		390	390	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	73 265	66 273	6 993	2,49	10 009
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Matières premières et autres appro					
En-cours de production (biens et services)					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances				5,25	7,06
Créances Clients et Cptes rattachés (3)	14 519	2 607	11 912	13 870	
Autres créances (3)	2 795		2 795	6 371	
<i>Etat - impôts sur les bénéfice</i>				4 275	
<i>Tva déductible 20%</i>	950		950	1 035	
<i>Tva à régulariser</i>	354		354	57	
<i>Tva / factures non parvenues</i>	1 491		1 491	1 004	
Capital souscrit - appelé non versé					43,63
Valeurs mobilières de placement					
Actions propres					
Autres titres				125 000	
<i>Bons du trésor et bons de cais</i>				125 000	

BILAN DÉTAILLÉ

Sa SEM DES HALLES DE NIORT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ACTIF

	Valeurs au 31/12/22			% de l'actif	Valeurs au 31/12/21	
	Val. Brutes	Amort. & dépr	Val. Nettes			% de l'actif
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	255 247		255 247	91,06	130 228	45,45
<i>Banque populaire</i>	167 819		167 819		47 879	
<i>Crédit mutuel</i>	87 428		87 428		79 960	
<i>Banque intérêts à recevoir</i>					2 390	
Charges constatées d'avance (3)	3 365		3 365	1,20	1 041	0,36
<i>Charges constatées d'avance</i>	3 365		3 365		1 041	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	275 926	2 607	273 319	97,51	276 510	96,51
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecart de conversion actif						
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	349 191	68 879	280 311	100	286 519	100

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN DÉTAILLÉ

Sa SEM DES HALLES DE NIORT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PASSIF

	Valeurs au 31/12/22	% du passif	Valeurs au 31/12/21	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 130 050)	130 050	46	130 050	
<i>Capital souscrit</i>	130 050		130 050	45
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		21		22
Réserve légale	13 005		13 005	
<i>Réserve légale</i>	13 005		13 005	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	46 066		48 937	
<i>Reserve</i>	46 066		48 937	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-8 859	-3	-2 870	-1
SITUATION NETTE	180 262	64	189 121	66
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	180 262	64	189 121	66
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	7 505	3	9 728	3
<i>Emprunts auprès des établissem</i>	7 471		9 417	
<i>Emprunt banq pop</i>			276	
<i>Emprunt intérêts courus</i>	5		6	
<i>Frais banque</i>	29		30	
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs	30 775	11	30 848	11
Fournisseurs, factures non parvenues	34 513	12	31 277	11
Dettes fiscales et sociales	25 546	9	25 269	9
<i>Personnel - rémunérations dues</i>	1 494		1 978	
<i>Personnel congés à payer</i>	8 673		8 195	
<i>Personnel autres charges à pay</i>			1 779	
<i>Urssaf</i>	3 819		2 769	
<i>Mutuelle</i>	516		477	
<i>Retraite</i>	875		873	
<i>Charg sos congés payés</i>	2 342		1 885	
<i>Tva à décaisser en france</i>	5 385		3 849	
<i>Tva collectée 20 %</i>	2 121		2 100	
<i>Tva fact à établir</i>	14		166	
<i>Taxe apprentissage</i>	92		682	
<i>Formation</i>	216		517	
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				

BILAN DÉTAILLÉ

Sa SEM DES HALLES DE NIORT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PASSIF

	Valeurs au 31/12/22	% du passif	Valeurs au 31/12/21	% du passif
Autres dettes	1 514	1	183	
<i>Rabais, remises, ristournes à</i>	<i>1 514</i>		<i>183</i>	
Clients créditeurs	196		92	
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	100 049	36	97 397	34
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	280 311	100	286 519	100
	5 506		7 471	
	94 543		89 926	
	29		30	

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Sa SEM DES HALLES DE NIORT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22	Du 01/01/21	Variation	
	Au 31/12/22	Au 31/12/21	en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Production vendue (biens et services)	240 046	237 522	2 525	1
<i>Prestations de services</i>	3 573	3 221	352	11
<i>Redevance occupation intérieur</i>	151 920	152 169	-249	
<i>Redevance occupation extérieur</i>	65 348	63 472	1 876	3
<i>Refacturation eau</i>	4 218	4 058	161	4
<i>Accès électricité</i>	1 190	1 100	90	8
<i>Refacturation contrôle sécurité</i>	1 961	1 857	105	6
<i>Redevance déchets</i>	11 837	11 645	192	2
Montant net du chiffre d'affaires	240 046	237 522	2 524	1
Subventions d'exploitation	2 400	2 400		
<i>Subvention assos</i>	2 400	2 400		
Autres produits	52	402	-350	-87
<i>Produits divers de gestion cou</i>	52	402	-350	-87
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	242 498	240 324	2 174	1
Charges d'exploitation				
Autres achats et charges externes	106 343	104 625	1 718	2
<i>Electricité</i>	7 077	6 860	217	3
<i>Eau</i>	5 222	5 209	13	
<i>Fournitures d'entretien et de</i>	790	38	752	
<i>Fournitures administratives</i>	517	498	19	4
<i>Redevance can</i>	8 792	8 813	-21	
<i>Redevance bionerval/refood</i>	5 880	6 196	-316	-5
<i>Redevance ville de niort</i>	102	105	-3	-3
<i>Redevance poubelles texier</i>	6 116	6 146	-30	
<i>Entretien et réparations</i>	4 892	4 453	439	10
<i>Maintenance</i>	2 902	2 754	148	5
<i>Assurances</i>	1 180	1 230	-50	-4
<i>Honoraires</i>	17 650	12 486	5 164	41
<i>Honoraires cac</i>	4 297	4 186	112	3
<i>Actes et contentieux</i>	50	227	-176	-78
<i>Publicité, publications, relat</i>	11 064	11 349	-285	-3
<i>Cadeaux clientèle</i>	5 608	1 968	3 640	185
<i>Divers dons</i>	1 751	29	1 722	
<i>Réceptions</i>	137	309	-172	-56
<i>Frais de télécommunications</i>	1 401	1 420	-19	-1
<i>Frais postaux</i>	343	307	36	12
<i>Frais divers 150 ans</i>		9 470	-9 470	-100
<i>Ville de niort dsp</i>	20 570	20 570		
Impôts, taxes et versements assimilés	2 252	2 274	-23	-1
<i>Taxe apprentissage</i>	695	682	13	2
<i>Formation</i>	721	765	-44	-6
<i>Contribution économique territ</i>	836	828	8	1
Salaires et traitements	104 763	103 778	985	1
<i>Rémunérations du personnel</i>	100 416	102 010	-1 594	-2
<i>Congés payés</i>	478	268	210	78
<i>Indemnités non assujeties</i>	3 869	1 500	2 369	158
Charges sociales	31 916	27 353	4 562	17
<i>Cotisations à l'urssaf</i>	23 419	20 492	2 928	14
<i>Cotisations aux mutuelles</i>	2 533	2 332	200	9
<i>Cirpec</i>	5 264	4 389	875	20
<i>Prov charges sos congés à paye</i>	457	-97	554	-571
<i>Médecine du travail</i>	243	237	6	2
Dotations aux amortissements et dépréciations				

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Sa SEM DES HALLES DE NIORT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22	Du 01/01/21	Variation	
	Au 31/12/22	Au 31/12/21	en valeur	en %
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	3 016	2 585	431	17
<i>Dotation amortissements</i>		92	-92	-100
<i>Immo corporelle</i>	3 016	2 494	522	21
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	2 607		2 607	
<i>Dotation sur provision creance</i>	2 607		2 607	
Autres charges	329	280	49	17
<i>Droit d'auteur</i>		111	-111	-100
<i>Charges diverses de gestion co</i>	329	169	160	94
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	251 225	240 896	10 329	4
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-8 727	-572	-8 155	
Quotes-parts de résultat sur opérat. faites en commun				
Produits financiers				
Autres intérêts et produits assimilés	798	2 797	-2 000	-71
<i>Autres produits financiers</i>	798	2 797	-2 000	-71
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	798	2 797	-2 000	-71
Charges financières				
Intérêts et charges assimilées	930	771	158	21
<i>Interets des emprunts</i>	85	44	40	91
<i>Intérêts bancaires et sur opér</i>	845	727	118	16
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	930	771	158	21
RÉSULTAT FINANCIER	-132	2 026	-2 158	-107
RÉSULTAT COURANT avant impôts	-8 859	1 454	-10 313	-709
Produits exceptionnels				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		2 501	-2 501	-100
<i>Dons liberalites</i>		2 501	-2 501	-100
Sur opérations en capital		1 157	-1 157	-100
<i>Charges exep divers</i>		1 157	-1 157	-100
Dotations amortissements, dépréciations, provisions		666	-666	-100
<i>Depreciation</i>		666	-666	-100
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		4 324	-4 324	-100
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		-4 324	4 324	-100
TOTAL DES PRODUITS	243 295	243 121	174	
TOTAL DES CHARGES	252 154	245 991	6 163	3
Bénéfice ou Perte	-8 859	-2 870	-5 989	209



ETATS DE GESTION

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Sa SEM DES HALLES DE NIORT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 Au 31/12/22	en %	Du 01/01/21 Au 31/12/21	en %	Variation	
					en valeur	en %
CHIFFRE D'AFFAIRES	240 046	100	237 522	100	2 524	1
Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des march. vendues						
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue (biens et services)	240 046	100	237 522	100	2 524	1
+ / - Production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	240 046	100	237 522	100	2 524	1
CHIFFRE D'ACTIVITÉ	240 046	100	237 522	100	2 524	1
- Matières premières						
- Sous-traitance (directe)						
MARGE DE PRODUCTION	240 046	100	237 522	100	2 524	1
MARGE BRUTE TOTALE	240 046	100	237 522	100	2 524	1
- Autres achats	13 606	6	12 605	5	1 001	8
- Charges externes	92 736	39	92 020	39	717	1
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	133 703	56	132 897	56	806	1
Subventions d'exploitation	2 400	1	2 400	1		
- Impôts, taxes et versements assimilés	2 252	1	2 274	1	-23	-1
- Salaires et traitements	104 763	44	103 778	44	985	1
- Charges sociales	31 916	13	27 353	12	4 562	17
Total	-136 530	-57	-131 006	-55	-5 525	-4
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	-2 827	-1	1 891	1	-4 718	-250
Reprises sur dép., prov., amorts						
+ Transferts de charges d'exploitation						
+ Autres produits d'exploitation	52		402		-350	-87
- Dotations amort. et dépréciations	5 623	2	2 585	1	3 038	117
- Autres charges d'exploitation	329		280		49	17
Total	-5 900	-2	-2 463	-1	-3 436	-140
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-8 727	-4	-572		-8 155	
Opérations en commun						
+ Produits financiers	798		2 797	1	-2 000	-71
- Charges financières	930		771		158	21
Total	-132		2 026	1	-2 158	-107
RÉSULTAT COURANT	-8 859	-4	1 454	1	-10 313	-709
+ Produits exceptionnels (1)						
- Charges exceptionnelles (2)			4 324	2	-4 324	-100
- Participation des salariés						
- Impôt sur les bénéfices (IS)						
Total			-4 324	-2	4 324	100
RÉSULTAT EXERCICE	-8 859	-4	-2 870	-1	-5 989	-209

(1) dont produits cessions éléments cédés

(2) dont valeurs comptables éléments cédés

TABLEAU DE FINANCEMENT

Sa SEM DES HALLES DE NIORT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Distributions mises en paiement au cours de l'exercice		Capacité d'autofinancement	-3 236
		= CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	-3 236
Acquisitions d'immobilisations		Cessions d'immobilisations	
Immobilisations incorporelles		Immobilisations incorporelles	
Immobilisations corporelles		Immobilisations corporelles	
Immobilisations financières		Immobilisations financières	
Prélèvements des comptes courants		Apports comptes courants	
Diminution des capitaux propres		Augmentation des capitaux propres	
		Subvention investissement	
Emprunts remboursés (capital)	2 221	Emprunts réalisés	
TOTAL EMPLOIS	2 221	TOTAL RESSOURCES	-3 236

VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL

diff. entre les cpts permanents et les actifs immobilisés

a diminué de 5 457

Augmentation actif circulant		Diminution actif circulant	603
Diminution dettes		Augmentation dettes	7 264
TOTAL		TOTAL	7 867

VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

diff. entre l'actif renouvelé souvent et les dettes non fin.

a diminué de 7 867

Augmentation de la trésorerie	2 410	Diminution de la trésorerie	
-------------------------------	-------	-----------------------------	--

VARIATION DE TRÉSORERIE

(= Fonds de roulement - besoin en fonds de roulement)

a augmenté de 2 410



IMPRIMES FISCAUX

Exercice ouvert le	01/01/22	et clos le	31/12/22	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
Sa SEM DES HALLES DE NIORT Place des Halles 79000 NIORT			
SIRET 3 5 3 6 4 8 9 1 8 0 0 0 1 2		Mél : niort.les.halles@wanadoo.fr	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Activités combinées de soutien lié aux b Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	8 859
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle art. 44 *sexies* Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies-0 A*
 Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies* Zone de restructuration de la défense art. 44 *terdecies*
 Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 *sexdecies* Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 *octies A* Autres dispositifs
 Zone de développement prioritaire, art.44 *septdecies*
 Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater W* du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquiés C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom / Adresse	
N°	

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquiés C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom / Adresse	
N°	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé EBP

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : SOGEC SEVRE OCEAN 451 Avenue de Paris 79000 NIORT

Nom et adresse du conseil :

Tél : 0532090635

Tél :

OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné

Date : 13/03/23 Lieu : NIORT

Qualité et nom du signataire : Président VIDEIRA

Signature

Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾ payées par la société elle-même	a			payées par un établissement chargé du service des titres	b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e			
				f			
				g			
				h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j			
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)			
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-I à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
J DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION							
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%			
					0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
				MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLТ réalisée au cours de l'exercice			
				MVLТ restant à reporter			
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONZ (article 222 bis du CGI)							
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice							
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice							

Copyright Groupe ISA 2022 ISAC OMP/IA

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

N°15949*04

Désignation de l'entreprise : <u>Sa SEM DES HALLES DE NIORT</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>			
Adresse de l'entreprise <u>Place des Halles 79000 NIORT</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
Numéro SIRET* <u>3 5 3 6 4 8 9 1 8 0 0 0 1 2</u>			Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N clos le, <u>31/12/2022</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA			
AC IIF IMMOBILISE* IMMOBILISATIONS INCORPORELLES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (J)	Frais d'établissement*	AB	AC		
	Frais de développement*	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 519	
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	1 000	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	13 394	6 603
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	50 360	
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		390
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
Autres immobilisations financières*	BH	BI			
TOTAL (II)	BJ	BK	66 273	6 993	
S STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	11 912	
	Autres créances (3)	BZ	CA	2 795	
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG	255 247	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	3 365	
	TOTAL (III)	CJ	CK	273 319	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	IA	68 879	280 311
Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		Sa SEM DES HALLES DE NIORT		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 130 050)		DA	130 050	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	13 005	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)		DG	46 066	
	Report à nouveau		DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	-8 859	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
			DL	180 262	
		DM			
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
			DO		
		DP			
PROVISIONS pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
			DR		
		DS			
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles		DT		
	Autres emprunts obligataires		DU	7 505	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DV		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)		DW		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DX	65 288	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DY	25 546	
	Dettes fiscales et sociales		DZ		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		EA	1 709	
Compte régulier	Produits constatés d'avance (4)		EB		
			EC	100 049	
		ED			
		EE	280 311		
		EF			
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	94 543
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	29

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 - SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : Sa SEM DES HALLES DE NIORT		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue {	biens *	FD		FE		FF	
		services *	FG	240 046	FH		FI	240 046
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	240 046	FK		FL	240 046	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	2 400	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		
	Autres Produits (1) (11)					FQ	52	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	242 498
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stocks (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	106 343	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	2 252	
	Salaires et traitements *					FY	104 763	
	Charges sociales (10)					FZ	31 916	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	3 016
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	2 607
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	329	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	251 225	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-8 727	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	798	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	798	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	930	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	930	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-132	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	-8 859	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>Sa SEM DES HALLES DE NIORT</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL 243 295	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM 252 154	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)			HN -8 859	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
	(2)	Dont	{ produits de locations immobilières	HY
			{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3)	Dont	{ - Crédit-bail mobilier *	HP
			{ - Crédit-bail immobilier	HQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)		HX
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		RC
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D du CGI)		RD
	(9)	Dont transfert de charges		A1
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A2
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	Facultatives A6	Obligatoires A9	
		dont cotisations facultatives Madelin A7		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
			Charges exceptionnelles Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
			Charges antérieures Produits antérieurs	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Sa SEM DES HALLES DE NIORT					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice N clos le <u>31/12/2022</u>						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.</p> <p>(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.</p> <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".</p>						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....				-		
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....				=		
<p>Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.</p> <p>Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.</p> <p>Ligne 2. inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.</p>						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	2 519	PF		PG		PH	2 519
TOTAL I		RK	2 519	RM		RN		RO	2 519
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	10 378	QA	3 016	QB		QC	13 394
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	48 840	QE		QF		QG	48 840
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 519	QM		QN		QO	1 519
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL II	QU	60 737	QV	3 016	QW		QX	63 754
TOTAL GENERAL (I + II)		ON	63 256	OP	3 016	OQ		OR	66 273
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Inst. gales, agenc et am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO		
TOTAL III									
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ		
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *							
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

Désignation de l'entreprise		Sa SEM DES HALLES DE NIORT						Néant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6F		6G		6H
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U	2 607	6V		6W	2 607
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY	2 607	TZ		UA	2 607
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C		UB	2 607	UC		UD	2 607
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 		UE	2 607	UF				
			UG		UH				
			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE*

DGFIP N° 2057 - SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : Sa SEM DES HALLES DE NIORT					Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL	390	UM	390	
	Prêts (1) (2)		UP		UR		
	Autres immobilisations financières		UT		UV		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	3 128		3 128	
	Autres créances clients		UX	11 391	11 391		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	2 795	2 795	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR				
Charges constatées d'avance		VS	3 365	3 365			
TOTAUX			VT	21 068	VU	17 550	
RENVUOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG				
	à plus d'1 an à l'origine		VH	7 505	1 999	5 506	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	65 288	65 288			
Personnel et comptes rattachés		8C	10 167	10 167			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	7 552	7 552			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	7 519	7 519		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	308	308		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 709	1 709			
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX			VY	100 049	VZ	94 543	5 506
RENVUOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	2 221	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD		

Désignation de l'entreprise : Sa SEM DES HALLES DE NIORT		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET <input type="checkbox"/>	Néant <input type="checkbox"/> *	Exercice N, clos le : 31/12/2022		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				WE	WB
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l' IS)				WG	XE
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)				RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)				XX	XW
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *				XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)							I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	
Régimes particuliers / impositions antérieures	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR)							I8
	{ - imposées aux taux à 0 %							ZN
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				{ - Plus-values nettes à court terme			WN
{ - Plus-values soumises au régime des fusions							WO	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)							XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
						TOTAL I	WR	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*							WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-13-SD, cadre III)							WT	
Régimes particuliers et impositions antérieures	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l' IR)				WV	
			- imposées au taux de 0 %				WH	
			- imposées au taux de 19 %				WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB	
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %							I6
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :			Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire (des produits nets de participation		2A	
							XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZX	
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZY	
Majoration d'amortissement*							XD	
Mesures d'incitation	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2	J.E.I. (art.44 sexies A)	L5	
	ZFU-TE (art. 44 octies A)		OV	S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 quaterdecies)	PA	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	IF	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)							XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH	XG	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD		
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Créance déduite par le report en arrière de déficit		ZI		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						{ bénéfice (I moins II)	XI	
						{ déficit (II moins I)	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l' IS)*						ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l' IS) *							XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XO	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		Sa SEM DES HALLES DE NIORT		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	921
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	921
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	8 859
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)				YK	9 780
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis A1. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	11 015
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis A1. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :			YN		YO
			↓		
			ligne WI		↓
					ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <u>Sa SEM DES HALLES DE NIORT</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales - Autres réserves	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	-2 870		Dividendes		ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE	2 870		Autres répartitions	ZF						
	TOTAL I	ØF			Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II)	TOTAL II	ZH					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail			J7			YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS					
DE FAIS DES POSTES AU TITRE DES CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	20 890				
	- Locations, charges locatives et de copropriété	dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8			XQ				
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	21 998				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV					
	- Autres comptes	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES			ST	63 455			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD										ZJ	106 343
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						yw	836			
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS			9Z	1 416		
		Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD										YX
I. V. A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	48 162				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	11 439				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2021)						ØB	102 194				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%			
	- Numéro de centre agréé *	XP						ZR				
	- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0											
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG				
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA			Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD			Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale											
	JH			N° SIRET de la société mère du groupe	JJ							

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : Sa SEM DES HALLES DE NIORT Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins- values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨							
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)		(B)		(C)	
Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪				avec une ventilation par taux			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : Sa SEM DES HALLES DE NIORT

Néant *Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^① ou 12,80 % ^②Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ^①Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à
22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ^①

- ^① Entreprises soumises à l'IS
^② Entreprises soumises à l'IR

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ^①	Moins-values à 12,80 % ^②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ^③	Solde des moins-values à 12,80 % ^④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ^①	Moins values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ^⑥ = ^② + ^③ - ^④ - ^⑤
	À 19 % ou à 15 % ^②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ^③	À 15 % ou 19 % ^④	^⑤	^⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : Sa SEM DES HALLES DE NIORT		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : Sa SEM DES HALLES DE NIORT		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022	
		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	5
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	240 046
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	240 046
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	52
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	2 400
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	2 452
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	13 606
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	92 736
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	329
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	106 671
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + total 2 - total 3)	
		OG	135 826
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).		SA	135 826
Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	240 046
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	6
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY 0 1 / 0 1 / 2 0 2 2 GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 2 2	
Date de cessation		HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2059-F-SD 2022

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CG) (1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPTIA

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

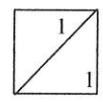
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2022

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)



(1)

Néant *

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET : 35364891800012

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Sa SEM DES HALLES DE NIORT

ADRESSE (voie) Place des Halles

CODE POSTAL 79000 VILLE NIORT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays

Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPTIA

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise Sa SEM DES HALLES DE NIORT
Numéro siret 35364891800012

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

DÉTAIL DU TABLEAU 2058A

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	<u>(ligne WQ)</u>	
	TOTAL	

DÉDUCTIONS DIVERSES	<u>(ligne XG)</u>	
	TOTAL	

Désignation de l'entreprise Sa SEM DES HALLES DE NIORT
Numéro de siret 35364891800012

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Désignations	Montant
Clients - Factures à établir	1 596
org sociaux charges	
produits à recevoir	
Banque intérêts à recevoir	
Total des produits à recevoir	1 596

Désignation de l'entreprise Sa SEM DES HALLES DE NIORT
Numéro de siret 35364891800012

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Désignations	Montant
Emprunt intérêts courus	5
Fournisseurs fact non parvenue	34 513
Rabais, remises, ristournes à	1 514
Personnel Congés à payer	8 673
charg sos congés payés	2 342
taxe apprentissage	92
formation	216
frais banque	29
Total des charges à payer	47 384

Désignation de l'entreprise Sa SEM DES HALLES DE NIORT
Numéro de siret 35364891800012

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Charges constatées d'avance			3 365		
Total des charges constatées d'avance			3 365		

Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise Sa SEM DES HALLES DE NIORT
Numéro de siret 35364891800012

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPTA

Exercice clos le 31 décembre **2022**

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

SEM DES HALLES DE NIORT

Les Halles

79000 NIORT

SEM DES HALLES DE NIORT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale de la SEM DES HALLES DE NIORT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SEM DES HALLES DE NIORT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Conformément à la possibilité ouverte aux micro-entreprises par l'article L.123-16-1 du Code de commerce, ces comptes ne comprennent pas d'annexe.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

GROUPE Y AUDIT

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Poitou-Charentes-Vendée - Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique
Membre indépendant du réseau Nexia International - Membre de l'Association Technique A.T.H.

SAS au capital de 37 000 €
Siège social : 53 rue des Marais - CS 18421 - 79024 NIORT Cedex - Tél. : 05 49 32 49 01
RCS NIORT B 377 530 563 - APE 6920 Z - TVA: FR 10 377 530 563

NIORT - PARIS - TOURS - FUTUROSCOPE - LA ROCHE-SUR-YON - FONTENAY-LE-COMTE - NANTES - LUÇON

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Informations relatives au Gouvernement d'Entreprise

Nous attestons de l'existence dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au Gouvernement d'Entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

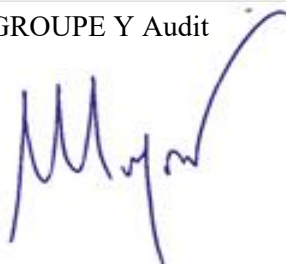
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Niort, le 25 mai 2023

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

GROUPE Y Audit

A handwritten signature in blue ink, consisting of several stylized, overlapping loops and vertical strokes, enclosed within a thin blue rectangular border.

Arnaud MOYON

BILAN - ACTIF

Sa SEM DES HALLES DE NIORT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Valeurs au 31/12/22		% de l'actif	Valeurs au 31/12/21	
	Val. Brutes	Amort. & dépr		Val. Nettes	% de l'actif
ACTIF					
Capital souscrit non appelé					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Concessions, brevets et droits similaires	1 519	1 519			
Fonds commercial (1)					
Autres immobilisations incorporelles	1 000	1 000			
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles				2	3
Terrains					
Constructions					
Installations tech., matériel & outillages	19 996	13 394	6 603		9 619
Autres immobilisations corporelles	50 360	50 360			
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières (2)					
Participations					
Créances rattachées à des participations	390		390		390
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	73 265	66 273	6 993	2	10 009
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Matières premières et autres appro					
En-cours de production (biens et services)					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances				5	7
Créances Clients et Cptes rattachés (3)	14 519	2 607	11 912		13 870
Autres créances (3)	2 795		2 795		6 371
Capital souscrit - appelé non versé					
Valeurs mobilières de placement					44
Actions propres					
Autres titres					125 000
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	255 247		255 247	91	130 228
Charges constatées d'avance (3)	3 365		3 365	1	1 041
TOTAL ACTIF CIRCULANT	275 926	2 607	273 319	98	276 510
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des emprunts					
Ecarts de conversion actif					
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	349 191	68 879	280 311	100	286 519

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

Sa SEM DES HALLES DE NIORT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PASSIF

	Valeurs au 31/12/22	% du passif	Valeurs au 31/12/21	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 130 050)	130 050	46	130 050	45
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		21		22
Réserve légale	13 005		13 005	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	46 066		48 937	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-8 859	-3	-2 870	-1
SITUATION NETTE	180 262	64	189 121	66
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	180 262	64	189 121	66
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	7 505	3	9 728	3
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs	30 775	11	30 848	11
Fournisseurs, factures non parvenues	34 513	12	31 277	11
Dettes fiscales et sociales	25 546	9	25 269	9
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	1 709	1	275	
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	100 049	36	97 397	34
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	280 311	100	286 519	100

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

5 506

94 543

29

7 471

89 926

30

COMPTE DE RÉSULTAT

Sa SEM DES HALLES DE NIORT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 Au 31/12/22	Du 01/01/21 Au 31/12/21	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens et services)	240 046	237 522	2 524	1
Montant net du chiffre d'affaires	240 046	237 522	2 524	1
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	2 400	2 400		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits	52	402	-350	-87
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	242 498	240 324	2 174	1
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	106 343	104 625	1 718	2
Impôts, taxes et versements assimilés	2 252	2 274	-23	-1
Salaires et traitements	104 763	103 778	985	1
Charges sociales	31 916	27 353	4 562	17
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	3 016	2 585	431	17
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	2 607		2 607	
Dotations aux provisions				
Autres charges	329	280	49	17
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	251 225	240 896	10 329	4
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-8 727	-572	-8 155	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transférée				
Perte ou bénéfice transféré				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT

Sa SEM DES HALLES DE NIORT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 Au 31/12/22	Du 01/01/21 Au 31/12/21	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation (3)				
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immo. (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	798	2 797	-2 000	-71
Reprises sur prov. , dépréciations, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	798	2 797	-2 000	-71
Charges financières				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	930	771	158	21
Différences négatives de change				
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	930	771	158	21
RÉSULTAT FINANCIER	-132	2 026	-2 158	-107
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-8 859	1 454	-10 313	-709
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		2 501	-2 501	-100
Sur opérations en capital		1 157	-1 157	-100
Dotations amortissements, dépréciations, provisions		666	-666	-100
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		4 324	-4 324	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-4 324	4 324	-100
Participation des salariés aux résultats				
Impôt sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS	243 295	243 121	174	
TOTAL DES CHARGES	252 154	245 991	6 163	3
Bénéfice ou Perte	-8 859	-2 870	-5 989	209

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Exercice clos le 31 décembre **2022**

RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

SEM DES HALLES DE NIORT

Les Halles

79000 NIORT

SEM DES HALLES DE NIORT

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

A l'Assemblée Générale de la SEM DES HALLES DE NIORT,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

GROUPE Y AUDIT

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la Région Pays de la Loire - Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique
Membre indépendant du réseau Nexia International Membre de l'Association Technique A.T.H.

SAS au capital de 37 000 €
Siège social : 53 rue des Marais - CS 18421 - 79024 NIORT Cedex - Tél. : 05 49 32 49 01
RCS NIORT B 377 530 563 - APE 6920 Z - TVA: FR 10 377 530 563

NIORT - PARIS - TOURS - FUTUROSCOPE - LA ROCHE-SUR-YON - FONTENAY-LE-COMTE - NANTES - LUÇON

1 CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions des articles L. 225-38 du Code de commerce.

2 CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention avec la Ville de Niort

a/ Nature et objet :

Dans sa délibération du 5 juillet 2012, votre conseil de surveillance a autorisé la signature d'un avenant n° 1 à la Délégation de Service Public sur les modalités de gestion des déchets.

Cet avenant prévoit la mise à disposition d'un conteneur froid destiné à recueillir les déchets fermentescibles à compter du 1er juillet 2012.

- **Modalités :**

La charge supportée par votre société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élève à 102 €.

b/ Nature et objet :

Dans sa délibération du 16 mars 2017, votre conseil d'administration a autorisé la signature d'une convention « Prévention des risques d'incendie et de panique aux Halles de Niort ».

Cette convention, conclue le 13 avril 2017, prévoit que l'agent placier de la SEM des Halles, désigné Responsable Unique de Sécurité (RUS), assure les missions définies dans l'annexe à cette convention et de manière générale veille au respect en matière de sécurité incendie et risque de panique aux Halles de Niort.

La contribution financière de la Ville de Niort au coût de la mission assurée par l'agent placier est évaluée à 2 400 € par an.

- Modalités :

Le produit comptabilisé au titre de la convention RUS s'élève à 2 400 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

2. Convention avec la Ville de Niort et la société SECANIM (anciennement BIONERVAL)

- Nature et objet :

Dans sa délibération du 5 juillet 2012, votre conseil de surveillance a autorisé la signature d'une convention d'enlèvement des déchets organiques recevant un traitement particulier.

- Modalités :

La charge supportée par votre société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élève à 5 880 €.

3. Convention avec la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération Niortaise

- Nature et objet :

Dans sa délibération du 5 juillet 2012, votre conseil de surveillance a autorisé une nouvelle convention tripartite d'enlèvements des déchets suite à la mise à disposition d'un conteneur froid à compter du 1^{er} juillet 2012.

- Modalités :

La charge supportée par votre société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élève à 8 792 € correspondant aux ordures ménagères.

4. Redevance dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public

- Nature et objet :

Dans sa délibération du 11 mai 2017, votre conseil d'administration a autorisé la signature le 11 novembre 2017 entre la Ville de Niort et votre société de l'offre définitive concernant la gestion des Halles de Niort.

La nouvelle Délégation de Service Public couvre la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022.

Modalités :

Le total de la charge supportée par votre société, au titre de cette redevance, s'établit à 20 570 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Fait à Niort, le 25 mai 2023

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

GROUPE Y Audit



Arnaud MOYON

ORGANIGRAMME DE LA SAEM DES HALLES

